

## ZBE (Zones Basses Emissions)

Etude d'impact environnemental d'implantations de zones basses émissions (ZBE) sur le territoire wallon

### Quel est l'impact d'une zone basses émissions sur la qualité de l'air dans nos villes ?

#### CONTEXTE

Afin d'améliorer la qualité de l'air, le Parlement wallon a adopté en janvier 2019 un décret relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules. Une des mesures de ce décret est la possibilité donnée aux communes d'instaurer des zones basses émissions sur leur territoire. A l'intérieur de ces zones, l'accès aux véhicules les plus polluants sera progressivement interdit à partir de 2020 en fonction du type de motorisation (normes d'émissions européennes). L'objectif à long terme serait d'étendre le concept de ZBE à l'ensemble de la Wallonie et d'avoir en 2030 un parc automobile avec des moteurs diesel respectant les nouvelles normes d'émissions.

#### ZONES TEST ET MESURES

Deux communes, Namur et Eupen, ont été sélectionnées comme villes test pour une étude de modélisation de l'impact de l'implantation de zones basses émissions sur la concentration en polluants (oxydes d'azote (NOx) et particules fines principalement). En concertation avec les autorités communales, des campagnes de comptage du trafic, à l'aide de radars, seront réalisées pour compléter les données existantes. Les émissions provenant de la circulation automobile seront calculées, pour les différents types de routes, à partir des comptages de voitures et de facteurs d'émissions. Des mesures de concentrations en différents polluants seront effectuées à l'aide d'une série d'aéthalomètres (pour le carbone noir) et de tubes passifs (pour les NOx) distribués dans la ville.

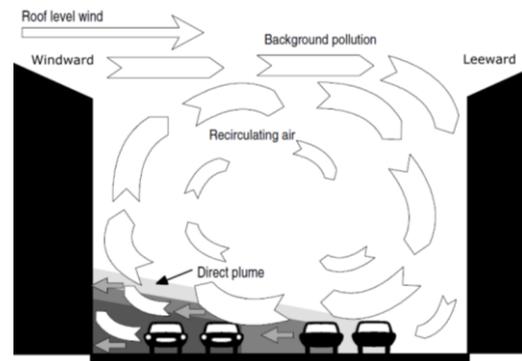


Tube passif et radar de comptage de trafic.

**Durée du projet:** 1 an  
**Financement:** SPW DGO3  
**Partenaires :** AwAC (Agence wallonne de l'Air et du Climat), les communes de Namur et d'Eupen

#### MODELISATION

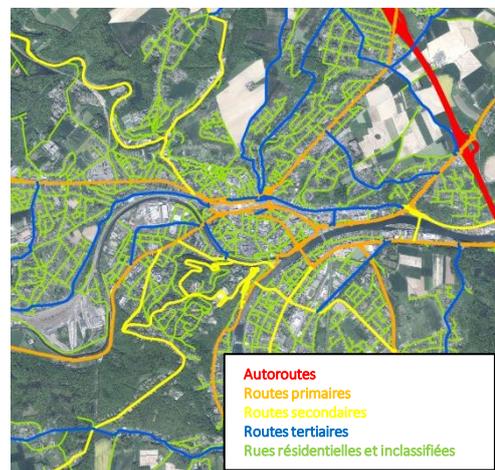
Pour les deux communes, Namur et Eupen, une modélisation de la concentration en polluants (carbone noir, NOx...) sera réalisée à l'aide du modèle Atmostreet. Atmostreet combine un modèle d'émissions (issues de l'industrie, du transport et des routes principales) avec un modèle de dispersion des polluants dans les rues canyon. Pour la situation actuelle, les résultats du modèle seront évalués en les comparant avec les mesures in situ.



Vue transversale de la dispersion des polluants dans une rue canyon.

#### SCENARIOS

Une série de scénarios, tenant compte des politiques locales, sera réalisée avec différents parcs automobiles correspondant aux interdictions progressives de véhicules (euronorme 3 et inférieures en 2020, EURO 4 en 2022,...) pour quantifier l'impact des restrictions futures sur la qualité de l'air. Les cartes de concentrations simulées permettront d'identifier les périmètres importants à intégrer dans une ZBE et de mesurer par exemple l'intérêt de créer ou d'étendre des zones piétonnes.



Réseau routier pour la commune de Namur (OpenStreetMap).